

Séance du 31 mai 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suarès à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain

SECRETAIRE : M. Jaussaud.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 – Budget annexe de l'assainissement non collectif.

Suite à l'approbation du compte administratif 2011 du budget annexe de l'assainissement non collectif, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat de fonctionnement. Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être utilisé en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et de recettes) ; au-delà, l'utilisation de l'excédent est libre : soit affectation complémentaire en réserves (recette d'investissement), soit report à nouveau en section de fonctionnement.

Pour le budget annexe de l'assainissement non collectif, le résultat cumulé de fonctionnement est de 13 953,52 €, qu'il est proposé d'inscrire en report à nouveau, dans la mesure où il n'existe pas de besoin de financement en section d'investissement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement non collectif.

Adopté à la majorité.

M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, M. Bergé ne participent pas au vote.

M. Aguerre ne participe pas au vote.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.